



santésuisse

## Communiqué

Soleure, le 25 novembre 2016

Les marges commerciales sur les médicaments sont trop élevées en Suisse

### **Les marges sur les médicaments suisses sont plus élevées de 458 millions de francs qu'à l'étranger**

**santésuisse a comparé les marges commerciales réalisées par les pharmaciens, les médecins et les services hospitaliers ambulatoires sur les médicaments. Il en ressort que celles-ci sont plus élevées en Suisse, de 458 millions de francs, que dans les pays européens de référence. Cela correspond à plus de 1,5 pour cent du montant des primes que les assurés paient en trop. santésuisse demande donc une baisse de ces marges dans les plus brefs délais. Chaque année, 450 millions de francs pourraient ainsi être économisés dans l'assurance obligatoire des soins avec une simple modification d'ordonnance.**

santésuisse a présenté sa cinquième comparaison internationale des marges sur les médicaments. En 2015, les médicaments ont représenté 6 milliards de francs à la charge de l'assurance de base, et partant des payeurs de primes. Sur cette somme, les pharmaciens, les médecins et les services hospitaliers ambulatoires ont empoché 1,7 milliard de francs au titre de la marge commerciale. Selon les estimations de santésuisse, 458 millions de francs par an ont été payés en trop.

#### **Proposition de santésuisse**

En principe, les marges devraient rémunérer les coûts effectifs correspondant à une fourniture économique de la prestation dans le canal de distribution respectif, et s'approcher de la moyenne des pays européens de référence. Or pour pouvoir adapter les marges, l'ordonnance doit être modifiée. C'est ce qu'a fait le Conseil fédéral pour la dernière fois, il y a dix ans, avec une modification d'ordonnance. Mais en dépit de la recommandation du Surveillant des prix de 2010, le Conseil fédéral n'a pas procédé depuis à une nouvelle baisse des marges. « Les marges sur les médicaments devraient correspondre à une fourniture économique de la prestation, ce qui n'est pas le cas. Les assurés paient inutilement 1,5 pour cent de primes en trop », a déclaré Verena Nold, directrice de santésuisse.

#### **La comparaison des marges de santésuisse**

Les neuf pays retenus pour la comparaison sont ceux sur lesquels se base l'OFSP pour fixer les prix des médicaments, à savoir : Allemagne, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas, France, Autriche, Belgique, Finlande et Suède. La marge dans ces pays correspond à la différence entre le prix de fabrique et le prix public (prix de fabrique auquel s'ajoute une marge commerciale), hors TVA, et a été ajustée en fonction des salaires, loyers et taux d'intérêt dans lesdits pays.

*Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.*

**Informations complémentaires :**

Verena Nold, directrice de santésuisse, tél. 032 625 42 62 / 079 291 06 04

[verena.nold@santesuisse.ch](mailto:verena.nold@santesuisse.ch)

Dr. Andreas Schiesser, chef de projets Médicaments, santésuisse,

tél. 032 625 42 87 / 079 322 29 65 [andreas.schiesser@santesuisse.ch](mailto:andreas.schiesser@santesuisse.ch)

Ce communiqué peut être téléchargé en français et en allemand sous : [www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)